

porté en Amérique des Africains malgré eux, ils n'y feroient jamais allés : les Hottentots ne voyagent pas plus que les Orangs ; mais ce qui est dans ceux-ci une impuissance de leur constitution, n'est dans les autres qu'un effet de leur nonchalance : aussi ne prétendons-nous point, qu'en mettant cet animal au second rang, on doive l'envisager comme un être doué des facultés de l'homme le plus dégénéré par l'inclémence du climat.

Après avoir indiqué la définition de M. de Buffon, il convient d'examiner, avec la même impartialité, la décision de M. Linneus, qui en admettant d'autres faits, & une autre description de l'Orang-Outang, en a jugé d'une façon bien différente.

„ Le genre humain est composé, dit-il (1),
 „ de deux sortes d'hommes ; celui du jour qui
 „ est sage & prudent, & celui de la nuit qui
 „ est fou, sauvage, & troglodyte ; c'est l'Orang-
 „ Outang de Bontius. Il a le corps blafard, une

(1) *Homo diurnus, sapiens. Europæanus, Asiaticus, Africanus & Americanus.*

Homo nocturnus, troglodytes, sylvestris, Orang-Outang Bontii. Corpus album, incessu erectum, nostra dimidio minus. Pil albi, contortuplicati. Oculi orbiculati, iride, pupillaque aurea. Palpebræ antice incumbentes cum membranâ nictitante. Visus lateralis, nocturnus. Manum digiti in erecto attingentes genua. Ætas XXV annorum. Die cæcitat, latet ; noctu videt, exit, furatur. Loquitur sibilo : cogitat ; ratiocinatur, credit sui causâ factam tellurem, se aliquando iterum fore imperantem. Caroli Linnei Systema Naturæ. Tome I, page 33. in-8°. Editio duodecima, reformata. Holmiæ 1766.

Cette édition diffère des précédentes, en ce qu'on y a retranché l'épithète de *Stultus*, qu'on avoit donnée à l'homme nocturne dans les autres éditions.